

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 avril 2013

POINT VI.6 - 1^{er} alinéa :

Rapport des travaux du CEVU du 18 mars 2013 : compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 5 mars 2013 : appel à projets « équipements pédagogiques 2013 » : définition des critères de sélection des projets

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : les critères de sélection des projets suivants :

Rubrique 1 :

Projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements devenus obsolètes ;

Rubrique 2 :

Projets innovants répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

1. les langues et l'international,
2. l'innovation pédagogique,
3. les projets inter-composantes,
4. les projets pluriannuels,
5. les projets des sites territoriaux.

Dijon, le 4 avril 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J : Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 5 mars 2013.

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 5 avril 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 8 avril 2013

Relevé des avis de la séance du mardi 5 mars 2013

Ouverture de la séance à 8 heures 30.

1. Points d'actualités – informations générales

Grégory WEGMANN donne des précisions sur deux dossiers :

- appel à projets « Bonus Qualité Formation » (BQF) PRES 2013 : une commission ad hoc de sélection des dossiers envoyés par les différentes composantes s'est réunie le 28 février 2013 à Besançon. 9 projets ont été retenus, pour un budget d'environ 44 000 euros. Certains projets ont été rejetés car ils ne correspondaient pas à la logique fédérale du dispositif.

- calendrier universitaire 2013-2014 : les travaux vont être lancés très prochainement. La circulaire signée par le Président de l'Université de Bourgogne partira dans les composantes d'ici une semaine maximum et tiendra compte des réflexions menées en septembre-octobre 2012 suite aux constats faits lors de la dernière rentrée. Les dates de rentrée avaient notamment été jugées trop précoces.

2. Thème de réflexion : le Référentiel commun des études

Nicolas CASPAR présente aux membres de la CP différentes propositions émanant du groupe de travail s'étant réuni au sujet du Référentiel commun des études.

Ces travaux concernent la partie « Examens » du document (page 10, rubrique 2) et plus particulièrement les points suivants :

⇒ Session de rattrapage en Master

Il est proposé de supprimer la phrase suivante « la session de rattrapage est facultative en Master » et de renvoyer aux composantes le fait de prévoir ou non une session de rattrapage ou alors préciser que seuls les rattrapages en Master 2 sont facultatifs. Grégory WEGMANN rappelle que le Référentiel des études est constitué à la fois du document commun et des fiches filières (FF) relatives à chaque formation. Tout cela est entériné par les conseils centraux (CEVU et CA).

L'arrêté Master du 25 avril 2002 ne prévoit pas de session de rattrapage.

Liliane PELLECUER estime qu'il faut rappeler la règle applicable et qu'on peut envisager de marquer que la session de rattrapage est fortement conseillée en Master 1.

Sur la phrase « la session initiale a lieu à l'issue de chaque semestre », il est précisé que cela doit cadrer avec le calendrier universitaire prévu par chaque composante. Cela correspond de plus au principe de semestrialisation des études.

Il est bien noté que le CFOAD a demandé des exceptions à ce principe, en présentant des FF avec annualisation des enseignements. Cela concerne la seule formation à distance, compte tenu de sa particularité.

⇒ Session de rattrapage / seconde session

Stève BOSSARD (ISAT) demande des précisions sur la différence qu'il peut exister entre seconde session et session de rattrapage. Il est rappelé que l'arrêté Licence de 2011 n'évoque plus qu'une session de rattrapage. Dorian COLAS DES FRANCS précise que la différence essentielle réside dans le fait que les modalités d'examens lors d'une session de rattrapage peuvent différer de celles retenues pour la session initiale. Le problème de l'absence aux rattrapages des étudiants est soulevé. Il faudrait prévoir un système d'inscription préalable afin que la session puisse être organisée de manière optimisée.

Il est évident que pour les petites filières (M2 notamment), cela est gérable facilement, contrairement aux filières à forts effectifs en licence. Il y a de plus une gestion pragmatique à assurer car si un étudiant est malade en session initiale, l'enseignant peut décider de faire un examen de remplacement, sans que cela relève du rattrapage.

⇒ Absences aux examens

Il est proposé de pouvoir donner la possibilité à l'étudiant de demander au Jury d'enlever la Mention "Défaillant" en cas d'absence justifiée et de la remplacer par un 0 plus la mention ABJ.

Ce sujet fait débat en CP car il remet en cause le fait que la note 0 ne puisse être attribuée par défaut à un étudiant. Certaines copies valent effectivement 0 donc il est compliqué de distinguer ensuite les vrais 0 et ceux liés à une absence. L'authenticité des certificats médicaux présentés, parfois à titre rétroactif, est évoquée car cela pose un vrai problème de gestion aux secrétariats.

Il est rappelé que la mention « défaillant » n'est pas vue par les enseignants comme une mention réhabilitative dans un dossier. Une absence peut arriver et l'étudiant peut s'en expliquer.

Grégory WEGMANN précise que le fait que la CP soit contre cette proposition est noté et qu'il convient de trouver un mode opératoire permettant de respecter l'équité entre les étudiants.

Les FF pourraient traiter des modalités de gestion des absences des étudiants. Cependant, il faut préciser que le passage de l'ensemble de ces fiches devant les conseils centraux est peu envisageable (+ de 200 formations). Les étudiants sont de plus en plus nombreux dans les conseils d'UFR où sont présentées les fiches. Il conviendra donc de revoir ce point.

⇒ Gestion du contrôle continu – report des notes

Pour le report des notes entre deux sessions, il convient que les fiches filières soient précises lorsque la modalité d'examen est le contrôle continu. Le référentiel ne peut traiter in extenso cette question, les pratiques des composantes étant trop diverses.

⇒ Convocation des étudiants salariés

Le régime des étudiants salariés (+10 h /semaine) a été voté par le CA (février 2011) et la mention suivante doit être reportée dans le Référentiel : « une convocation individuelle sera adressée à l'étudiant par l'intermédiaire de l'ENT, pour lui préciser les dates et horaires des épreuves spéciales organisées à l'attention des étudiants salariés »

⇒ Sujet des épreuves et remise au secrétariat administratif

Proposition : ne plus être contraint de passer par la scolarité. Beaucoup d'enseignants ne passent pas par la scolarité pour leurs sujets d'examen. Cependant, cela ne pose en pratique aucun problème, cela gagne beaucoup de temps à l'enseignant et à la scolarité.

Jean-Michel DORLET, Laurent PICHON et Sandrine BOCQUET-ROUSTAN insistent sur le fait qu'il faut que les sujets passent par le secrétariat pour une gestion correcte des examens. Cette proposition ne cadre pas avec le souci d'une bonne coordination entre les enseignants et les personnels administratifs. Il vaut mieux écrire cette règle que la supposer. La pratique peut ensuite être adaptée.

⇒ Surveillances des examens

Proposition : les surveillants sont présents dans la salle d'examen quinze minutes avant le début de l'épreuve : une fiche de placement doit préalablement être faite afin que les étudiants ne choisissent pas leur places dans la salle d'examen. Ce placement devra être affiché dans des délais raisonnables avant le début de l'examen.

Les membres de la CP estiment que cela relève des pratiques de chaque composante et qu'on peut faire en sorte que le Référentiel constitue une incitation à procéder ainsi.

⇒ Accès des étudiants aux salles d'examens - gestion des retardataires

Le référentiel indique que le principe est celui du non accès des retardataires lorsque l'examen a commencé. Mais, en cas de force majeure, les étudiants peuvent accéder (retard de 30 minutes maximum). Ce créneau de 30 minutes semble trop contraignant, les situations individuelles étant très diverses. Il faut que la règle principale soit celle liée au fait qu'aucun étudiant ne peut rentrer dans la salle d'examen dès lors que le premier étudiant ayant composé sur le sujet est sorti. La gestion des retardataires doit relever des surveillants, qui apprécient toute situation particulière. Il est précisé que pour les UFR à forts effectifs (en Droit par exemple), les retards sont très compliqués à gérer.

Grégory WEGMANN pense qu'il faut partir sur l'établissement d'un référentiel allégé qui doit tenir compte de la diversité des modes de gestion au sein des composantes, tout en garantissant une cohérence d'ensemble et l'équité pour les étudiants. C'est un dossier très complexe à gérer et à l'évolution de ce Référentiel doit se faire de manière concertée.

Grégory WEGMANN et Nicolas CASPAR proposent aux membres de la CP qu'un groupe de travail élargi puisse être réuni avant les congés d'avril afin de pouvoir traiter du Référentiel sur un temps dédié et que les travaux avancent.

Une invitation sera envoyée aux membres de la CP dans les prochains jours.

3. Appel à projets « Equipements pédagogiques 2013 » : calendrier de gestion, procédure, définition des critères de sélection des projets

Après un rappel de la procédure suivie l'an dernier, Grégory WEGMANN présente aux membres de la commission de la pédagogie les critères pouvant être retenus dans le cadre de la sélection des dossiers. Il va en effet falloir que les élus puissent arbitrer sur les projets proposés, car en fonction des dossiers, certains pourront ne pas être retenus. En l'absence de critères, on risque de faire du saupoudrage alors que le but est de pouvoir financer des projets répondant aux critères définis par l'établissement. Le classement des dossiers transmis par les composantes ne sera pas un facteur limitatif dans le choix final des dossiers.

5 critères permettant de distinguer les dossiers à retenir en priorité sont proposés dans un premier temps :

1. Les langues et l'international
2. L'innovation pédagogique
3. Projets UB/UFC
4. Les projets inter-composantes
5. Projets pluriannuels

Stève BOSSARD (ISAT Nevers) estime qu'un critère doit être rajouté, tenant compte des sites territoriaux. Il en effet difficile d'entrer dans une logique d'équipement inter-composantes lorsque la composante ne se trouve pas à Dijon.

Des discussions s'engagent ensuite sur la différence à opérer entre le plan pluri-annuel d'investissement (PPI) « innovation pédagogique », qui est déjà lancé et l'appel à projets « équipements pédagogiques ». Le fait de raccrocher un projet à l'un ou l'autre des dispositifs n'est pas forcément aisé.

Les enseignants insistent sur le fait que de nombreux dossiers « équipements pédagogiques » concernent des demandes récurrentes de renouvellement, de remplacement ou de mise aux normes d'équipements scientifiques devenus obsolètes, et qu'il faut nécessairement traiter afin de pouvoir poursuivre les travaux pratiques notamment dans des conditions correctes. Le cas des composantes à dominante scientifique où de nombreux équipements en salle de travaux pratiques ou en laboratoires sont obsolètes est évoqué.

50 à 60 % des dossiers déposés par ces composantes sont liés à ce constat d'obsolescence et reviennent chaque année.

Il conviendrait de pouvoir prendre en compte ce critère de façon prioritaire compte tenu de la nature des dossiers déposés.

Grégory WEGMANN et Frédéric DEBEAUFORT précisent aux membres de la commission de la pédagogie qu'ils comprennent cette demande et qu'on peut distinguer deux rubriques pour le traitement des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « équipements pédagogiques 2013 » : une première rubrique liée au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements scientifiques devenus obsolètes et une seconde rubrique reprenant les 5 critères énoncés plus le critère lié aux sites territoriaux.

Il est précisé que compte tenu des délais contraints de gestion, les composantes seront prochainement destinataires d'un courrier relatif à cet appel à projets. Il reprendra les critères étudiés en commission de la pédagogie et votés par le CEVU et il sera bien indiqué que ces critères sont indiqués sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration.

Proposition: prioriser l'appel à projets « Equipements pédagogiques 2013 » selon deux rubriques distinctes :

- *rubrique 1 : projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements scientifiques devenus obsolètes ;*
- *rubrique 2 : projets innovants répondant à un ou plusieurs des critères suivants :*
 1. *les langues et l'international,*
 2. *l'innovation pédagogique,*
 3. *les projets UB/UFC,*
 4. *les projets inter-composantes,*
 5. *les projets pluriannuels,*
 6. *les projets des sites territoriaux.*

La répartition du montant alloué aux équipements pédagogiques n'est pas fixée ; elle s'ajustera en fonction de demandes déposées.

Avis CPI	Favorable à l'unanimité
---------------------	--------------------------------

4. Projet d'ouverture d'un département « Génie civil » à l'Institut Universitaire de Technologie de Dijon-Auxerre – site d'Auxerre (rentrée universitaire 2014)

Grégory WEGMANN invite Marcel GRECARD, Directeur de l'IUT Dijon-Auxerre, à présenter le projet
Sont retranscrits ici des extraits de la présentation faite en séance.

Le projet d'ouverture d'un département Génie Civil à l'IUT de Dijon Auxerre s'inscrit dans le cadre du développement de son offre de formation sur le site d'Auxerre et vise aussi au renforcement global de l'offre de formation universitaire sur le site auxerrois.

A Auxerre, 4 composantes de l'Université de Bourgogne sont présentes : l'IUFM, l'IUT de Dijon Auxerre, l'UFR Droit et l'UFR Sciences et Techniques. Elles accueillent dans leurs formations environ 800 étudiants (Chiffres BO Apogée UB au 06/12/2012) dont la répartition est la suivante sur les composantes:

- 56 étudiants inscrits aux masters 1 et 2 de professeurs des écoles, IUFM ;
- 529 étudiants inscrits à l'IUT pour 10 diplômes délivrés (3 DUT, 3 DUETI et 4 LP) ;
- 31 étudiants inscrits en capacité en droit, UFR Droit (Chiffres BO Apogée UB au 06/12/2011);
- 168 étudiants inscrits à l'UFR Sciences et Techniques pour 3 diplômes délivrés (2 LP avec 28 étudiants et un titre d'ingénieur).

L'effectif global des composantes est stable depuis deux ans après avoir connu une phase de croissance liée au développement de l'offre de formation. Il existe néanmoins quelques disparités entre les filières avec des difficultés de recrutement sensibles dans les filières les plus scientifiques et industrielles (désaffection des jeunes pour ce type d'études) ne permettant pas de remplir les conditions fixées de capacité d'accueil.

L'offre de formation de l'IUT comporte :

- 3 DUT et 3 DUETI
 - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
 - Réseaux et Télécommunications
 - Techniques de Commercialisation
- 4 Licences Professionnelles en alternance
 - Gestion des Ressources Humaines et Management des Compétences
 - Management des Activités Internationales des PME/PMI
 - Management des Processus Industriels
 - Manager Technico-Commercial

Le constat : les formations tertiaires, niveau DUT et LP ont une bonne attractivité et leurs effectifs sont satisfaisants, le DUT Réseaux et Télécommunications est encore fragile et l'ouverture à l'alternance devrait le renforcer, mais le DUT QLIO n'a pas su trouver son positionnement, ce qui n'est pas spécifique au site d'Auxerre, malgré de nombreux efforts mis en œuvre.

Dans ce contexte, l'IUT de Dijon-Auxerre a engagé une réflexion et une étude d'opportunité (CA de l'IUT du 13/04/2011) sur la spécialité de DUT Génie Civil; cette spécialité n'entrant pas en concurrence avec les formations actuelles. Les critères déterminants qui ont guidé ce choix sont principalement :

- les potentialités offertes par l'économie verte, annonciatrice de créations d'emplois et d'évolution des métiers dans le secteur du bâtiment, des infrastructures et des énergies renouvelables ;
- l'offre de formation en Bourgogne et dans les Régions limitrophes ;
- la possibilité de créer, à plus long terme, une filière Génie Civil, sur le site comme il existe déjà une filière Génie Industriel de bac+2 à bac+5 ;
- un fort pouvoir d'attractivité de cette spécialité auprès des bacheliers, scientifiques mais aussi technologiques ;
- la prise en compte de la réforme des baccalauréats (en particulier le baccalauréat STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable avec les premiers diplômés en juin 2013).

Dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, l'offre de formation universitaire est réduite. A la rentrée universitaire 2012, seuls trois diplômes sont proposés par l'uB :

- un DU Energie (11 étudiants inscrits au 22/02/2012);
- un DU Management de la Performance Energétique (ouverture octobre 2012) ;
- une LP Bâtiment et Construction spécialité « Conduite de travaux pour le développement durable » (19 étudiants inscrits en 2011-2012, 16 étudiants inscrits en 2012-2013).

Il n'existe donc pas de formation universitaire à bac+2 dans ce domaine tandis que l'offre de formation académique est, elle aussi, peu étoffée et concentrée sur Dijon :

- un BTS Bâtiment, Lycée Les Marcs d'Or, Dijon ;
- un BTS Travaux Publics, Lycée Les Marcs d'Or, Dijon ;
- un BTS Fluides, Energies, Environnements, Lycée Hyppolite Fontaine, Dijon.

Les effectifs de ces formations sont de l'ordre de 20 entrants chaque année soit au total environ 60 étudiants.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de répondre aux objectifs de l'UMBB, Université des Métiers du Bâtiment de Bourgogne, que sont :

- le développement des formations autour des métiers du bâtiment ;
- la réponse aux attentes des entreprises face aux évolutions du marché.

Sur le territoire national, il existe 23 départements Génie Civil dont la répartition, donnée ci-dessous, montre bien que la couverture est partiellement assurée. Ainsi, à la convergence des régions Bourgogne, Champagne Ardennes et Ile de France, plus précisément autour d'Auxerre, il n'existe pas de spécialité DUT Génie Civil à moins de 150 km.

Le plus proche des départements Génie Civil est situé à Bourges en région Centre et l'unique département du PRES Bourgogne Franche-Comté est situé à Belfort soit à plus de 300 km.

La formation s'inscrit comme une offre nouvelle en Bourgogne répondant à une demande croissante en formations professionnalisantes de niveau II et ne se présente pas comme concurrentielle mais complémentaire de formations existantes en Bourgogne.

Ce projet d'ouverture d'un département Génie Civil en Bourgogne est aussi l'opportunité de fédérer, sur un même territoire (Auxerre), différents établissements (CFA du Bâtiment, CFA des Travaux Publics, Lycée Joseph Fourier) autour d'un projet commun, la création d'une filière Génie Civil.

La mise en œuvre d'une telle filière permettrait ainsi de la rendre visible aux yeux des élèves en :

- valorisant toute une filière avec la prise en compte de l'existence, en amont, de filières :
 - technologiques STI2D avec, entre autres, 2 thématiques :
 - Energie et Environnement (ouverte au Lycée Joseph Fourier Auxerre);
 - Architecture et Construction (en projet d'ouverture au Lycée Joseph Fourier Auxerre);
 - professionnelles avec entre autres :
 - un Bac. Pro. Aménagement et finition du bâtiment ;
 - un Bac. Pro. Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre ;
 - un Bac Pro. Technicien du bâtiment Option Etude et Economie ou Assistant d'Architecte ;
- développant des synergies entre établissements notamment par la mutualisation des ressources humaines et matérielles ;

- développant l'apprentissage par la création de formations de niveau L (Licence Pro.) et M (Ingénieur) en partenariat avec l'UFR Sciences et Techniques et l'Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie.

Les objectifs, en terme d'effectifs en DUT Génie Civil sont :

- 52 étudiants dès la 1^{ère} promotion, soit 2 groupes de 26 étudiants
- Ouverture à l'alternance dès la 2^{ème} année de fonctionnement avec le soutien des branches professionnelles et de leurs CFA
- 140 étudiants à régime de « croisière » dont 36 en apprentissage

Le DUT Génie Civil sera à la base de la création d'une filière permettant d'identifier le site.

Dans le cadre du remplacement du DUT QLIO, il est prévu une réutilisation des locaux et un repositionnement de l'équipe pédagogique existante sur la nouvelle formation et du personnel BIATSS.

Les partenaires locaux sont le CFA du Bâtiment et les intervenants professionnels.

En termes de gestion de personnel, le potentiel existant est lié à la reconversion des 5,25 collègues enseignants et enseignants chercheurs du département QLIO (potentiel de 1632h equiv. TD).

La formation DUT Génie Civil fait appel à des compétences métiers nécessitant le recrutement d'enseignants dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de l'aménagement ainsi que de l'énergie et de l'environnement. A ce titre, en trouvant le bon équilibre entre besoins et moyens nécessaires, en adoptant une stratégie pluriannuelle de gestion des emplois, les besoins estimés en ressources humaines sont de 6 ETP, échelonnés sur 4 ans. Prioritairement, et ce dès l'ouverture du département, il sera nécessaire de disposer de deux postes de PRAG Génie Civil (option A : matériaux, ouvrages et aménagement ou option B, équipement et énergies) pour assurer la partie professionnelle de la spécialité. Cette demande s'appuie sur les projections des effectifs attendus, conduisant à un taux d'encadrement de la formation de l'ordre de 50% à sa capacité nominale et ce, hors suivi de projets et de stages et autres participations des enseignants à d'autres formations universitaires du site telles les licences professionnelles. L'ouverture de la spécialité à la formation par apprentissage entraînera des charges supplémentaires qui devront s'accompagner également de moyens. Les projections, en termes d'emplois en tiennent compte.

Pour compléter l'équipe enseignante, il est précisé que des contacts, soit à travers la profession représentée en particulier par la FFB et la FRTP, soit directement auprès d'organismes ou d'entreprises ont d'ores et déjà été pris. Ainsi un potentiel d'intervenants professionnels existe.

Par ailleurs, en termes de personnel BIATSS, un poste de technicien de type BAP B (Sciences chimiques Sciences des matériaux) ou C (Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique) sera nécessaire.

Compte tenu du déploiement de postes dits « Fioraso », l'IUT peut espérer une attribution de moyens. Des mutualisations sont par ailleurs déjà envisagées (cf PRAG en anglais).

Le personnel BIATSS (secrétariat de département) intègre le département GC. Les locaux libérés seront intégralement réutilisés. Un réaménagement de l'existant est prévu ainsi que la création d'un espace de stockage extérieur pour les granulats et les matériaux (83 000 € TTC). Le Conseil Général de l'Yonne et la ville d'Auxerre vont participer pour 1/3 et les 2/3 restants seront financés sur le fond de roulement de l'université.

Les investissements liés aux matériels et équipements pédagogiques (électricité, acoustique et thermique, matériaux, topographie...) sont estimés à environ 334 000 euros HT et à 399 500 euros TTC. Le Conseil Régional de Bourgogne va financer à hauteur de 50%. L'université complètera. Il faut noter que la création d'un département d'IUT coûte en général 3 à 4 millions d'euros. Là, nous ne sommes pas du tout dans ces proportions.

Après cette présentation, les membres de la CP demandent des précisions sur le dossier.

Nicolas CASPAR souligne le fait que ce soit un beau projet. Il souhaite en savoir plus sur les UE rattachés aux semestres (capitalisables ?).

Marcel GRENARD lui précise que tous les DUT répondent aux exigences du Ministère en termes de calibrage des enseignements car les maquettes sont établies sur la base de programmes pédagogiques nationaux. Ceux-ci vont être renouvelés à la rentrée 2013 mais resteront globalement sur les mêmes modalités pédagogiques. 1800 heures environ sont prévues dans la maquette, soit des semaines à 30-35 heures pour les étudiants.

Le projet a le soutien de l'université.

Concernant la gestion des ressources humaines, des réaffectations de postes en interne seront peut-être possibles mais cela n'a pas été étudié pour l'instant.

Le recrutement d'enseignants contractuels pourra se faire sur les fonds reçus via l'alternance.

Stève BOSSARD (ISAT) souligne le fait que lorsque le taux d'encadrement d'une formation est inférieur à 50%, cela fait peser une très forte pression sur les titulaires en place. Il faudra être vigilant sur ce point.

La question de l'éventuelle concurrence avec l'IUT de Belfort-Montbéliard est abordée, dans un contexte de rapprochement futur des deux universités de Bourgogne et Franche-Comté. Frédéric DEBEAUFORT précise qu'il existe déjà plusieurs DUT en doublon sur le territoire bourguignon, entre les 3 IUT, sans que cela instaure une concurrence entre les sites.

Le DUT Génie Civil a un fort taux de pression. L'ouverture d'un département dédié à Auxerre permettra une meilleure distribution des étudiants sur le territoire.

La question du rattachement des enseignants à un laboratoire est évoquée. Il est précisé qu'actuellement, les enseignants du DUT QLIO (60^{ème} section) sont rattachés au Le2i. Dans le futur, il faudra trouver des thématiques transversales de recherche pour que les enseignants du DUT Génie Civil puissent intégrer le Le2i. Il faut que les ressources du site d'Auxerre soient optimisées.

Les membres de la CP s'interrogent sur la disparition programmée du DUT QLIO. N'était-il pas possible de le rapatrier sur Dijon, au Creusot ou à Chalon-sur-Saône? Les autres IUT ont été consultés et ont réfléchi à cette possibilité. Etant donné que le transfert doit se faire à moyens constants, cela n'est pas envisageable.

La procédure de remontée du dossier au Ministère est précisée. Après le passage dans les instances de l'université de Bourgogne (CEVU puis CA), le projet est transmis à Madame la Rectrice de l'académie de Dijon, qui en assure la transmission à la DGESIP, qui tranchera in fine.

Proposition : adoption de projet d'ouverture d'un département « Génie Civil » à l'IUT de Dijon-Auxerre à la rentrée universitaire 2013, tel que présenté en séance

AVIS
CP

Favorable, moins 1 abstention

5. Examen des partenariats dans le cadre des relations internationales : conventions, modalités de gestion, droits spécifiques

Bernhard ALTHEIM représente Bénédicte FORTIER, Directrice du Pôle Relations internationales, lors de cette commission de la pédagogie. Il précise que 4 projets vont être présentés, dont un est non diplômant.

Grégory WEGMANN précise que Messieurs Christophe STOLZ et Yohan FOUGEROLLE sont présents pour les projets 3 et 4. Ils pourront répondre aux questions des membres de la CP.

1. Ce premier projet concerne un nouvel accord qui permet à l'IUT Dijon-Auxerre d'envoyer jusqu'à 6 étudiants à l'université Conestoga College, Ontario (Canada) pour suivre des enseignements en anglais. En échange, l'IUT Dijon-Auxerre accueille potentiellement le même nombre d'étudiants de cette université partenaire en formation non diplômante (DUT ou Licence professionnelle).

2. Cet accord permet à l'IUT Dijon-Auxerre d'envoyer jusqu'à 12 étudiants au Vietnam (Danang University of Technology) pour suivre des enseignements en anglais. En échange, l'IUT Dijon-Auxerre accueille potentiellement le même nombre d'étudiants de cette université partenaire en formation non diplômante ou diplômante (DUT ou Licence professionnelle).

Proposition : adoption de ces deux projets de partenariats internationaux pour l'IUT Dijon-Auxerre, tels que présentés en séance

Avis
CP

Favorable à l'unanimité

3. Deux évolutions relatives à la Licence 3 Sciences pour l'Ingénieur (SPI) « Electronique » sont présentées en séance : l'instauration d'un parcours en anglais, en parallèle à l'offre existante en français et la mise en place de frais spécifiques.

Concernant le parcours en anglais, cela correspond au développement de l'offre de formation de l'université de Bourgogne en anglais. La fiche filière a été établie par Christophe STOLZ. Ce diplôme sert de vivier de recrutement pour le Master Computer Vision. De forts pré-requis en anglais sont exigés et la diversification de cette formation avec un parcours international correspond à une logique de continuum entre le niveau Licence et Master.

Dans l'attente de la validation, par les instances de l'uB, de critères permettant une tarification des formations en anglais à l'uB, il est proposé la mise en place provisoire de frais spécifiques pour l'année universitaire 2013-2014. Ces frais sont liés au suivi pédagogique et administratif des étudiants internationaux (1 000 € au total, frais nationaux et sécurité sociale compris).

Grégory WEGMANN précise aux membres de la CP qu'une réflexion est actuellement menée avec le Pôle Relations Internationales sur les frais spécifiques, afin qu'une grille de référence pour la tarification de ces frais soit établie, et ainsi assurer à terme une plus grande cohérence entre les différentes formations concernées.

Proposition : adoption de ces évolutions relatives à la Licence SPI (parcours en anglais et frais spécifiques) telles que présentées en séance

Avis
CP

Favorable à l'unanimité

4. Bernhard ALTHEIM présente le projet d'augmentation provisoire des frais spécifiques du Master Computer Vision à hauteur de 500 € pour l'année universitaire 2013-2014. Ceci en raison de l'augmentation des coûts spécifiques concernant le suivi pédagogique et administratif des étudiants internationaux et l'organisation du parcours international (1 500 € au total au lieu de 1 000 €, frais nationaux et sécurité sociale compris).

Nicolas CASPAR souhaite plus de précisions sur le fait que dans ces frais soit incluse la participation de professeurs invités. Cela doit normalement incomber à l'université de Bourgogne.

Yohan FOUGEROLLE, qui est enseignant dans le Master VIBOT, précise que 25 professeurs des plus prestigieux instituts (NASA, MIT...) viennent chaque année. Le suivi des étudiants, en plus de ces apports pédagogiques de haute qualité, est très personnalisé. Les services proposés (logement, transports, démarches administratives...) forment un tout dont les étudiants souhaitent tous bénéficier (étrangers ou français). La soutenance du mémoire pour toute la promotion se fait à Gérone en Espagne. Les étudiants sont ainsi tous mis dans les mêmes conditions et ils peuvent se créer un réseau. Une grande partie des frais est prise en charge pour les étudiants.

Les 500 € supplémentaires visent à remettre en cohérence les frais demandés avec le budget nécessaire pour financer la formation. Il est noté que les frais sont plus élevés à Gérone (4000 €) et à Edinbourg (6000 €).

Proposition : adoption de ce projet d'augmentation de 500 € des frais spécifiques pour le Master VIBOT, tel que présenté en séance

Avis
CP

Favorable à l'unanimité

6. Offre de formation rentrée 2013 – fermeture de deux diplômes

Grégory WEGMANN indique aux membres de la CP que deux fermetures de diplôme sont envisagées pour la rentrée 2013.

Laurence RAVILLON, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique, explique en séance que la Licence d'administration publique (LAP) sur le site du Creusot compte très peu d'inscrits, et cela dure depuis plusieurs années. Les deux délocalisations (Le Creusot et Nevers) correspondaient au départ à des demandes des collectivités locales. Mais cela n'a pas pris au Creusot. Outre le faible effectif (pas plus de 10 étudiants), le taux de réussite à la LAP est d'à peine 20% et pour l'admission aux concours, il est de 0%.

La situation doit donc être réglée. Anne GIROLLET, Vice-Présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux, a été avertie du projet.

Le Conseil de l'UFR Droit et Science politique a validé ce projet de fermeture à l'unanimité

Proposition : adoption du projet de fermeture du diplôme Licence d'administration publique sur le site Condorcet du Creusot, tel que présenté en séance.

Avis
CP

Favorable à l'unanimité

Marcel GRENARD, Directeur de l'IUT Dijon-Auxerre, revient sur le projet de fermeture de la licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines et Management des Compétences à Sens, avec transfert du groupe de formation à Dijon. Cela fait 4 ans que cette formation est dispensée à Sens, en partenariat avec la Maison de l'Entreprise de l'Yonne. Elle est très attractive.

Cependant, il est compliqué de gérer cette formation car les universitaires ne se déplacent pas sur Sens. Le partenaire souhaite que les enseignements restent dispensés sur ce site.

Pédagogiquement, l'IUT souhaitait que le groupe de formation de cette LP soit rapatrié à Auxerre.

Les négociations avec la Maison de l'Entreprise de l'Yonne n'ayant pas abouti, et compte tenu du désengagement de ce partenaire, il est proposé de fermer le groupe de Sens et de le transférer sur le site de Dijon.

Frédéric DEBEAUFORT précise que cela permettra un repositionnement pédagogique sur le diplôme, ce qui est in fine souhaité par l'IUT qui avait parfois le sentiment de ne pas maîtriser totalement les contenus de la maquette et leurs modalités d'évaluation.

Proposition : adoption du projet de fermeture de la Licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines et Management des Compétences sur le site de Sens avec transfert du groupe à Dijon, tel que présenté en séance.

Avis
CP

Favorable à l'unanimité

7. Demandes relatives aux diplômes d'université

Grégory WEGMANN invite les porteurs de projets à présenter aux membres de la CP les demandes relatives aux diplômes d'université

➤ Demande relative au DU « Préparation physique ».

Nicolas BABAULT, responsable du DU, présente les diverses modifications à l'aide d'un tableau récapitulatif, en expliquant pour quelles raisons cette évolution est souhaitée.

Le volume horaire passerait de 105 heures à 126 heures, avec une augmentation du volume horaire de la semaine de cours (de 30 à 37 heures). Il est prévu l'ajout d'un séminaire ainsi que la modification du volume horaire de chaque séminaire (+ 1 heure). Des changements dans l'évaluation interviendraient. Le coût financier passerait de 2 450 € à 2 600 € sans prise en charge et de 2 750 € à 3 200 € avec prise en charge.

Il y a 70 inscrits pour l'année 2012-2013 : 19 en FC et 51 en autofinancement.

Il est précisé que les étudiants peuvent s'inscrire aux différents modules composant le DU indépendamment les uns des autres, sur un temps plus long que le rythme annuel. Le tarif global du DU reste le même, quelles qu'en soient les modalités de suivi.

Proposition : adoption des demandes de modifications pour le DU « Préparation physique », telles que présentées en séance

**AVIS
CJ**

Favorable à l'unanimité

➤ Demande relative au DU « Management pour Jeunes Ingénieurs ».

Arnaud CATINOT, Directeur du Polytechnicum Bourgogne-Franche-Comté, présente le projet de DU. L'un des objectifs du Polytechnicum est de pouvoir mener des actions transversales et notamment proposer une initiation au Management pour de jeunes ingénieurs en ce qui concerne ce DU.

Les étudiants des écoles d'ingénieurs de Bourgogne et de Franche-Comté complètent leur formation par des modules en management. L'objectif du DU est d'améliorer la double culture ingénieur / manager des participants en leur apportant un contenu pragmatique et opérationnel avec une pédagogie active afin qu'ils puissent appliquer directement l'enseignement dans leur entreprise.

Ce DU vise à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de mieux comprendre le fonctionnement d'une entreprise, de pouvoir communiquer avec les autres fonctions de l'entreprise, d'avoir une initiation sur la gestion administrative d'une entreprise et d'avoir une vision globale du rôle de chaque chambre en dehors de l'ingénierie.

Un partenariat est mis en place avec les consultants d'entreprises privées (Sociétés de conseils, réseau entrepreneurial...) et les partenaires du Polytechnicum Bourgogne – Franche Comté ainsi qu'avec d'autres établissements de formation ou organismes telles les Ecoles d'ingénieurs de Bourgogne et de Franche-Comté.

La formation proposée s'inscrit aussi bien dans un dispositif de formation continue que dans un dispositif de formation initiale (centrée au niveau M2 pendant le stage de fin d'étude).

Ce parcours certifiant est ouverte aux élèves en fin de cycle ou diplômés depuis moins de 5 ans de toutes les écoles d'ingénieurs appartenant au groupement Polytechnicum et travaillant en Bourgogne ou Franche-Comté. Des exceptions peuvent être envisagées, en fonction des dossiers reçus (mais cela restera à la marge).

L'admission se fait sur dossier : curriculum vitae et lettre de motivation.

Les effectifs prévus se répartissent ainsi : 5 étudiants en FI et 15 en FC pour 2013 et 2014. On passe ensuite à 10 étudiants en FI et 15 en FC pour 2015 et 2016.

L'enseignement des 5 modules est prévu sur 11 jours de formation (vendredi-samedi) à raison de 7 heures par jour soit 77 heures de formation + 20 heures de suivi des mémoires + 3 heures d'évaluation.

La formation est organisée à raison d'une session annuelle.

La pratique pédagogique se répartit entre cas pratiques et enseignements pluridisciplinaires.

Les candidats auront un mémoire à préparer et à soutenir à l'oral devant un jury. Un questionnaire à choix multiples sera à remplir à l'issue de chaque module de formation.

Le jury de délivrance du diplôme sera composé du Responsable du DU, du Directeur du Polytechnicum et de 2 professionnels

Le responsable pédagogique fera un bilan annuel de la qualité des enseignements à partir notamment du questionnaire d'évaluation soumis aux stagiaires. Des actions correctives visant à améliorer la qualité de la formation pourront être mises en place à l'issue de ce bilan.

Le coût de la formation (avec un effectif de 5 étudiants en FI et 15 en FC) comprend les droits d'inscription universitaire annuels (si inscription au diplôme) d'un montant d'environ 200€, à la charge du stagiaire. Les frais spécifiques de formation sont d'un montant de 800 euros sans prise en charge et de 1200 euros avec prise en charge.

Un galop d'essai, à titre gratuit pour les étudiants, a eu lieu fin août-début septembre 2012, avec 17 inscrits (venant de l'ESIREM, AGROSUP, ENSMM, ITII, INSA...) qui étaient très motivés. Les retours ont été positifs et cela a permis de peaufiner le projet de DU.

Nicolas CASPAR demande des précisions sur le financement possible pour les étudiants. Arnaud CATINOT répond que le Pôle Emploi peut accepter des prises en charge et surtout les employeurs des jeunes ingénieurs peuvent inscrire ce DU certifiant dans leur plan de formation. Le Conseil Régional de Bourgogne et le Polytechnicum participent également.

Le réseau uB-Link peut permettre de faire connaître le DU et de mettre en relation les jeunes ingénieurs avec les différents partenaires.

S'agissant des frais recensés dans la partie « budget du DU », il est précisé qu'il faudrait voir avec les restaurants universitaires s'ils peuvent proposer des menus pour le groupe d'étudiants, afin de réduire les coûts.

Grégory WEGMANN remercie Arnaud CATINOT d'avoir présenté ce DU.

Proposition : adoption de ce projet de création de DU « Management pour Jeunes Ingénieurs », tel que présenté en séance

**Avis
CP**

Favorable à l'unanimité

8. Conventions

Grégory WEGMANN présente les 3 conventions aux membres de la CP.

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne, le Conseil Régional de Bourgogne, le Groupement de Coopération sanitaire des IFSI de Bourgogne et l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de Bourgogne de la Croix Rouge française relative à l'universitarisation de la formation aux soins infirmiers.

Il s'agit du renouvellement de la convention conclue l'an passé avec les trois partenaires de l'université de Bourgogne pour l'organisation de la formation des élèves-infirmiers.

Les parties prenantes à la convention s'engagent à mettre en œuvre les modalités d'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier telles que décrites dans l'arrêté en date du 31 juillet 2009. Pour cela, le Groupement de Coopération Sanitaire IFSI Bourgogne, l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de Bourgogne de la Croix Rouge française et l'Université de Bourgogne élaborent conjointement un projet adapté à la spécificité de la formation en soins infirmiers et aux exigences de la formation universitaire qui conduit à la reconnaissance du grade de Licence. En conséquence, le Conseil Régional de Bourgogne s'engage à doter les instituts et l'Université de Bourgogne des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme dans la limite des droits à compensation transférés par l'Etat.

Le référentiel des études en soins infirmiers comprend 2100 heures d'enseignements théoriques (sur 4 200 heures au total) répartis en 6 domaines d'enseignement composés de plusieurs UE.

Trois des six domaines d'enseignement sont coordonnés par l'Université et trois par les IFSI. La durée de la formation est répartie en six semestres qui correspondent à l'obtention de 180 crédits ECTS (30 ECTS par semestre). Les crédits sont reconnus lorsque les conditions de validation définies par les modalités de contrôle des connaissances et aptitudes ont été satisfaites.

Les différents articles de la convention règlent notamment les points suivants : modalités d'intervention des enseignants universitaires, participation des partenaires à la CP de l'Université de Bourgogne, aspects financiers du partenariat, désignation de référents universitaires, gestion pédagogique et administrative du dispositif, poursuite d'études pour les diplômés en soins infirmiers...

Anne-Dominique LAURIN, qui représente Sophie DESSEIGNE (Directrice du Service Commun de Documentation), signale que la formulation de l'article 14 n'est pas adaptée. En effet, il est indiqué « accès aux ressources numériques et autres du centre de documentation de l'université de Bourgogne ». Or cela ne reflète pas la réalité des accès possibles pour les usagers des différents SCD de Bourgogne. Il convient d'indiquer « accès aux services proposés par le centre de documentation ». Grégory WEGMANN précise que cette demande sera transmise aux 3 partenaires afin de recueillir leur avis et de procéder le cas échéant à la réécriture de l'article 14.

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (ISAT) et le lycée de la Communication Alain Colas, Ecole supérieure des arts appliqués de Bourgogne (ESAAB), visant à établir une collaboration durable entre les deux établissements : l'ESAAB participe à la formation des élèves ingénieurs au travers du module « Design » de l'option de 5^{ème} année « Design et Procédés ».

Stève BOSSARD (Directeur des études à l'ISAT) précise que cette convention formalise les pratiques pédagogiques déjà mises en place entre l'ISAT et l'ESAAB. Il faut que les étudiants soient couverts lorsqu'ils se rendent dans ce lycée. Les annexes seront complétées ultérieurement, une fois les frais évalués et la liste des étudiants concernés connue.

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (UFR Médecine) et l'Université de Lorraine (Faculté d'Odontologie de Nancy) pour l'accueil d'étudiants classés en rang utile à l'issue de la PACES, filière « Odontologie Nancy » (chiffre fixé en fonction du numerus clausus Odontologie attribué à l'UFR Médecine Dijon : 8 étudiants accueillis pour un numerus clausus fixé à 30)

Cette convention classique est renouvelée tous les ans. Il n'existe en effet pas de département d'Odontologie à Dijon. Les étudiants doivent donc aller dans d'autres universités pour poursuivre leur formation.

Proposition : adoption de ces trois conventions, telles que présentées en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

9. Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Le tableau présenté par Grégory WEGMANN concerne 3 formations. Elles ne posent pas de problème. Il est précisé qu'en prévision de la prochaine année universitaire, un rappel sera fait aux composantes quant au calendrier à respecter pour faire remonter aux conseils centraux leurs éventuelles demandes de MCC. En tout état de cause, il faudra que les demandes soient étudiées au plus tard lors de la CP du 10 juin et du CEVU du 26 juin 2013, afin que les fiches filières applicables au 1^{er} septembre 2013 aient été votées par le Conseil d'Administration du juillet 2013.

Proposition : adoption de ces MCC, telles que présentées en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 12h30 et remercie les membres de la CP de leur participation aux débats.

ssss

Le Vice-Président du CEVU

SIGNÉ

Grégory WEGMANN

*Prochain CEVU : 18 mars 2013
Prochain CA : 3 avril 2013
Prochaine CP : 30 avril 2013*